

Métro ligne 11: Paris entend limiter sa contribution à 11 millions d'euros

TERRITOIRES - 27.04.2015



Le métro 11. ©
iledefrance.fr

La Ville de Paris, accusée par la RATP de ne pas avoir "amené sa part" du financement des travaux de prolongement de la ligne 11 du métro, a indiqué vendredi à l'AFP qu'elle n'entendait pas "financer des infrastructures en dehors de son territoire", et qu'elle limiterait sa contribution à 11 M€.

Le contrat de plan Etat-région (CPER) 2015-2020 prévoit de financer ces travaux d'un coût total de 1,275 Md€ à hauteur de 900 M€. Le CPER prévoit que la région Ile-de-France prenne à sa charge 348 M€, l'Etat 149, la Société du Grand Paris 240 M€, le reste (163 M€) étant à la charge de la RATP et des autres collectivités.

Selon Christophe Najdovski (EELV), adjoint aux Transports de la maire de Paris, l'Etat voudrait que la Ville contribue à hauteur de "100 M€". Mais la mairie ne l'entend pas de cette oreille et "va limiter sa contribution" à 11 M€, selon un porte-parole. Ce montant correspond à 10% du coût des travaux d'adaptation des stations existantes, a précisé cette source. "La Ville ne va pas financer des infrastructures hors de son territoire", a martelé M. Najdovski auprès de l'AFP, rappelant que la Ville apporte déjà 30% des contributions publiques dont bénéficie le Stif (l'autorité organisatrice des transports franciliens).

Jeudi, le PDG de la RATP Pierre Mongin s'était dit "inquiet" pour le prolongement de la ligne 11 vers Rosny Bois-Perrier "car le financement n'est pas bouclé". "Les collectivités comme le conseil général de Seine-Saint-Denis ou la Ville de Paris n'ont pas amené leur part", avait-il précisé, selon le Parisien. Le Conseil régional s'est voulu rassurant vendredi: "Le prolongement de la ligne 11 se fera, comme la région s'y est engagée dans le cadre du contrat de plan Etat-région", a-t-il assuré dans un communiqué. Le conseil départemental de Seine-Saint-Denis a pour sa part affirmé qu'il était "engagé fermement à financer ce projet, pour un montant qui demeure à définir dans le cadre de discussions avec l'ensemble des partenaires".